

**Commune DE TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 08 avril 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, THOUEILLE Olivier, JANDOT Régis, BONHOMME Fabienne

ABSENTS : Madame Hélène MATHEY-TOUITOU, Monsieur Alain LACROIX

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**Ordre du jour :**

**Ordre du jour :**

***Pour délibération***

- 1- Vote des taxes locales 2021
- 2- Vote du BP 2021
- 3- Adhésion à la plate-forme mutualisée de dématérialisation de la transmission des actes  
Convention avec la Préfecture  
Convention avec le Centre de Gestion
- 4- Transfert de compétence PLUI à la Communauté de Communes
- 5- Mission OPC – Avenant à la Maîtrise d'œuvre Aménagement Mairie
- 6- Convention RGPD – CDG32

***Pour information***

- 1- Convention avec la Poste - Agence Postale Communale
- 2- Mise à jour estimatif des travaux Mairie
- 3- Plan Communal de Sauvegarde – définir nouvelle distribution des rôles + renouveler la Réserve communale
- 4- Formation 1ers secours - Recensement des besoins
- 7- Déménagement du secrétariat avant travaux
- 5- Chats – recensement + migration vers lieu de nourrissage

***Questions diverses***

- 8- Etat des plantations traversée du village

**Commune DE TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 08 avril 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, THOUAILLE Olivier, JANDOT Régis, BONHOMME Fabienne

ABSENTS : Madame Hélène MATHEY-TOUITOU, Monsieur Alain LACROIX

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES  
 POUR 2021**

----- Délibération n°10 / 2021 -----

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2021, le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2021

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants :**

TAXES	TAUX VOTES	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2021	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe foncière (bâti)	64,32	242 900	156 233
Taxe foncière (non bâti)	65,60	41 700	27 355
		<b>TOTAL</b>	<b>183 588</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
à TOUGET le 12 avril 2021  
Le Maire, Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 13 avril 2021 Affiché le 13 avril 2021 Expédié en préfecture 13 avril 2021
---

## **2 – Vote du BP 2021**

----- Délibération n°11 / 2021 -----

*Annexe 1*

**Commune DE TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 08 avril 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, THOUEILLE Olivier, JANDOT Régis, BONHOMME Fabienne

ABSENTS : Madame Hélène MATHEY-TOUITOU, Monsieur Alain LACROIX

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**Objet : Conclusion convention ACTES avec le Préfet**

----- Délibération n°12 / 2021 -----

***Monsieur le Maire***

**EXPOSE** à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le décret précité permet au préfet de suspendre l'application de la convention lorsqu'il constate des altérations graves du fonctionnement du dispositif de télétransmission ou l'impossibilité de prendre connaissance des actes transmis. Pour sa part, la collectivité a la possibilité de renoncer à la télétransmission de ses actes, de façon provisoire ou définitive.

Alors que le cahier des charges de la télétransmission a une portée nationale, la convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'Etat et la collectivité pour constater, d'une part, l'utilisation d'un dispositif de télétransmission en conformité avec le cahier des charges (c'est à dire homologué) et, d'autre part, pour décliner localement les modalités de mise en œuvre de la télétransmission.

La commune de TOUGET via la plate-forme mutualisée mise en place par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers est désormais en capacité technique de mettre en œuvre la télé transmission des actes au service préfectoral compétent.

***Monsieur le Maire***

**DEMANDE** au Conseil Municipal de l'autoriser à conclure la convention correspondante avec Monsieur le préfet du Gers.

**INVITE** le Conseil Municipal à en délibérer

***Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire***

***Délibère*** à la majorité de 13 voix pour – 0 voix contre

***Autorise*** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec Monsieur le Préfet du Gers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
à TOUGET le 12 avril 2021  
Le Maire. Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 13 avril 2021 Affiché le 13 avril 2021 Expédié en Sous préfecture 13 avril 2021
--

**Commune DE TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 08 avril 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, THOUEILLE Olivier, JANDOT Régis, BONHOMME Fabienne

ABSENTS : Madame Hélène MATHEY-TOUITOU, Monsieur Alain LACROIX

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**Objet : Adhésion à la plate forme mutualisée de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité - Convention avec le Centre de Gestion**

----- Délibération n°13 / 2021 -----

**Monsieur le Maire**

**EXPOSE** à l'assemblée que dans le cadre du dispositif ACTES relatif à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité le Centre de Gestion a décidé de mettre en place d'une plate forme de dématérialisation commune mutualisée à son niveau.

Ce nouveau service comprendra, moyennant une cotisation annuelle, l'hébergement par une structure agréée par l'Etat du serveur sécurisé dédié à la transmission des actes, la maintenance et les interventions du service d'assistance budgétaire et informatique du Centre de Gestion.

Les tarifs d'adhésion adoptés par le conseil d'administration à compter du 1er janvier 2011 sont les suivants :

Strate démographique et type	Tarif annuel à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Communes jusqu'à 500 habitants, syndicats intercommunaux, CCAS, CIAS	45 €
Communes à partir de 501 habitants, communautés de communes, syndicats mixtes	85 €

**INVITE** le conseil à en délibérer

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire**

**Délibère** à la majorité de 13 voix pour – 0 voix contre

**Décide** d'autoriser le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale la convention relative à l'adhésion à la plate forme mutualisée de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité dans le cadre du dispositif ACTES.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
à TOUGET le 12 avril 2021  
Le Maire. Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 13 avril 2021 Affiché le 13 avril 2021 Expédié en Sous préfecture 13 avril 2021
--

Séance du 08 avril 2021

**Commune DE TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 08 avril 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, THOUAILLE Olivier, JANDOT Régis, BONHOMME Fabienne

ABSENTS : Madame Hélène MATHEY-TOUITOU, Monsieur Alain LACROIX

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE  
DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) À LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE (CCBL)**

----- Délibération n°14 / 2021 -----

***Le Conseil municipal,***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17 et 18, et 5214-16,

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 136 de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, autorisant sous condition les communes à s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de PLU.

**CONSIDÉRANT** que la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, dans son article 7, a modifié le 2<sup>ème</sup> alinéa du II de l'article 136 de la loi dite « Alur » modifie l'échéance au 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**CONSIDERANT**, que si au moins 25% des communes membres de la CCBL, représentant au moins 20% de sa population s'y opposent avant le 1er juillet 2021, le transfert de la compétence PLU n'intervient pas,

**CONSIDÉRANT** que, si le transfert de la compétence urbanisme au profit de la CCBL est adopté, ses communes perdraient la gestion de leur PLU communal, au moyen duquel elles gèrent notamment l'aménagement et les conditions d'urbanisation de leur territoire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,**

**DE S'OPPOSER** au transfert à la CCBL de la compétence en matière de PLU

**DE TRANSMETTRE** la délibération à la CCBL –

**DE TRANSMETTRE** la délibération au Préfet du Gers

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

à TOUGET le 12 avril 2021  
Le Maire, Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 13 avril 2021 Affiché le 13 avril 2021 Expédié en Sous-Préfecture le 13 avril 2021
---

**Commune DE TOUGET  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION du 08 avril 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, THOUEILLE Olivier, JANDOT Régis, BONHOMME Fabienne

ABSENTS : Madame Hélène MATHEY-TOUITOU, Monsieur Alain LACROIX

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**OBJET : AMÉNAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE -  
MISSION OPC – Ordonnancement Pilotage et Coordination**

----- Délibération n°15 / 2021 -----

**M. le Maire,**

**RAPPELLE** que par délibération du 08 juillet 2020, la mission de Maîtrise d'œuvre concernant le projet cité en objet avait été confiée à l'EIRL Charles-Edouard BERTRAND (Escorneboeuf)

**PRÉCISE** qu'une option à cette mission était proposée mais non validée : la Mission OPC – Ordonnancement Pilotage et Coordination des travaux

**RAPPELLE** que le montant de cette prestation s'élève à 2069,49€HT

**PROPOSE** d'ajouter cette prestation à la mission confiée à l'EIRL Charles-Edouard BERTRAND

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** :

- de confier la mission OPC à l'EIRL Charles-Edouard BERTRAND pour un montant de 2 069,49€ HT
- d'autoriser Mr le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
à TOUGET le 05 mai 2021  
Le Maire. Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 06 mai 2021 Affiché le 06 mai 2021 Expédié en Sous préfecture 06 mai 2021
--



**Commune DE TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 08 avril 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, THOUAILLE Olivier, JANDOT Régis, BONHOMME Fabienne

ABSENTS : Madame Hélène MATHEY-TOUITOU, Monsieur Alain LACROIX

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**Objet : Adhésion à la mission Délégué à la Protection des Données Mutualisé**

----- Délibération n°16 / 2021 -----

***Monsieur le Maire***

**INFORME** l'assemblée que la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) est une obligation pour tous les organismes publics

**RAPPELLE** les missions du DPD – Sensibiliser, informer et former les élus et les agents susceptibles de traiter des données personnelles – Recenser les traitements de données personnelles et s'assurer qu'ils respectent les obligation du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) – Identifier et prioriser les actions à mener pour se conformer au RGPD – Accompagner le responsable de traitement dans tout nouveau projet ou « étude d'impact » en cas d'utilisation de données représentant des risques – Mettre en place des procédures internes pour garantir la protection des données – Etre le relais auprès de l'autorité de contrôle (CNIL)

**EXPLIQUE** que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers propose de mutualiser cette mission et d'accompagner les collectivités

**PRÉCISE** que dans le cadre de ce dispositif, une convention permet l'adhésion à la mission de Délégué à la Protection des Données auprès du CDG – **voir Annexe**

**PRÉCISE** que le tarif applicable aux communes de moins de 3500 habitants ayant adhéré à cette mission est de 0.90€ / habitant / an pour l'année 2021

**INVITE** le conseil à en délibérer

***Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire***

**Délibère** à la majorité de 13 voix pour – 0 voix contre

**Décide** d'autoriser le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale la convention d'adhésion à la mission de Délégué à la Protection des Données Mutualisé

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
à TOUGET le 12 avril 2021  
Le Maire. Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 13 avril 2021 Affiché le 13 avril 2021 Expédié en Sous préfecture 13 avril 2021
--

## **8- Convention avec La Poste – Agence Postale Communale :**

Il est proposé de passer une Convention avec la Poste afin de créer une Agence Postale Communale le temps que le commerce trouve un acquéreur et crée son Point Poste. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **9- Mise à jour estimatif des travaux Maire :**

Chiffrage initial : 190 000€

Aujourd'hui ce chiffrage a été réévalué et est estimé à 206 000€ suite à l'aménagement du bureau, du système informatique et des normes de sécurité avec des portes coupe-feu.

## **10- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Définir nouvelle distribution des rôles + renouveler la Réserve Communale :**

Claire Dulong et Fabienne Bonhomme proposent de mettre à jour le PCS.

## **11- Formation 1ers secours – Recensement des besoins :**

La formation est obligatoire pour les agents municipaux et du Syndicat scolaire.  
Formation proposée aux élus et à la Réserve Communale du PCS.

## **12- Déménagement du secrétariat avant travaux :**

Pendant les travaux de la Mairie qui dureront 41 semaines, le secrétariat se tiendra à La Ferme de la Culture, dans la salle des jeunes après vérification du bon fonctionnement du téléphone et d'internet. Sinon à la Maison des Associations.

## **13– Chats - Recensement + migration vers lieu de nourrissage :**

La commission se réunira le jeudi 22 avril pour avancer sur le sujet.

## **14- Questions diverses :**

- Espaces verts de la traversée du village : espaces envahis par l'herbe et très peu fleuris. À voir avec Jean-Marc ce qu'il serait possible de faire pour les améliorer surtout ceux situés au nord.
- Journée citoyenne : à voir d'ici juin si la situation sanitaire s'améliore. Nettoyage de chemins. Rafraîchissement de la main courante à l'entrée du village. Une commission se réunira pour une préparation plus précise.

Fait à Touget, le 05 Mai 2021

Le Maire, Philippe DUPOUY

## ***DÉLIBÉRATIONS***

- N°10 / 2021 Vote des taxes directes locales 2021  
N°11 / 2021 Vote du BP 2021  
N°12 / 2021 Conclusion Convention Actes avec le Préfet  
N°13 / 2021 Adhésion à la plate forme mutualisée de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité – Convention avec le Centre de Gestion  
N°14 / 2021 Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Bastides de Lomagne  
N°15 / 2021 Aménagement et mise en accessibilité de la Mairie – Mission OPC – Ordonnancement Pilotage et Coordination  
N°16 / 2021 Adhésion à la Mission de Délégué à la Protection des Données Mutualisé

### ***Membres présents***

<b><i>PRÉNOM / NOM</i></b>	<b><i>SIGNATURES</i></b>
Philippe DUPOUY	
Claire DULONG	
Christian JOLY	
Anne LABAT	
Jean-Charles MATHEY	
Fabienne BONHOMME	
Patrick CETTOLO	
Magali DELPRAT	
Régis JANDOT	
Anne-Laure LACRAMPE	
Alain LACROIX	Absent
Patrick MASSAGLIA	
Hélène MATHEY-TOUITOU	Absente
Dominique ROUX	
Olivier THOUEILLE	